

Aide à l'accession sociale à la propriété



Aide financière
4 000 € / logement

Développer l'accession sociale à destination des ménages primo-accédants

Bénéficiaires :

Personnes privées, ménages primo-accédants bénéficiaires d'un prêt CAF ou d'un prêt à taux zéro.

Opérations éligibles :

Constructions nouvelles situées dans l'une des 12 communes de l'Espace Sud

Conditions d'attribution :

L'aide de l'Espace Sud est subordonnée à l'obtention des aides de l'Etat :

- Construction co-financée par un prêt à taux zéro (PTZ)
- LES co-financé par un prêt CAF, PTZ ou prêt Martinique Habitat

ESPACE SUD

Direction de la cohésion sociale / Service des Politiques urbaines et de l'habitat
ZAE de Maupéou – 97215 – RIVIERE-SALEE

Pièces à fournir

La demande est adressée à l'Espace Sud accompagnée des pièces suivantes :

- Plan de situation et plan de masse de l'opération
- Arrêté de permis de construire
- Dans le cas d'un LES, arrêté de subvention de l'Etat et plan de financement de l'opération
- Décision d'attribution du PTZ+ et/ou autre prêt immobilier
- RIB

Modalités de versement de l'aide :

L'aide de l'Espace Sud est versée en 2 tranches, sur production d'attestations :

- 60 % à l'ouverture du chantier
- 40 % à l'achèvement des travaux.



Contacts

site web : espacesud.fr

Direction de la cohésion sociale / Service des Politiques urbaines
et de l'habitat : 0596 62 53 53 – poste 1280

Adresse mail : aideslogement@espacesud.fr

ZAE de Maupéou – 97215 – RIVIERE-SALEE